

• OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles PSFORMATION, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de PSFORMATION, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur) et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de PSFORMATION et même si PSFORMATION n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par PSFORMATION à l'occasion d'une commande n'engagent PSFORMATION que pour cette commande.

PSFORMATION peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

• COMMANDE - MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit par courriel, soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du bulletin d'inscription (liste des participants), de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

Toute commande est validée dès réception du Devis signé avec la mention BON POUR ACCORD, revêtu du cachet de l'entreprise et du règlement de l'acompte de 50% du prix indiqué.

Pour les formations en intra-entreprise, la prestation est mise en œuvre après validation de la proposition selon le planning d'intervention défini d'un commun accord. Vous disposez d'un délai de trois mois pour suivre la formation. Au-delà de cette période, nous ne pouvons garantir la disponibilité de nos services.

Pour les formations en inter-entreprises, la prestation est mise en œuvre après validation du bulletin d'inscription à la date de la session choisie par le bénéficiaire dans le respect du nombre minimum de participants.

• CAS DU STAGIAIRE FINANÇANT SA FORMATION À TITRE INDIVIDUEL - DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque le stagiaire finance personnellement sa formation, sans prise en charge par un employeur ou un organisme collecteur/financeur, le contrat conclu avec PSFORMATION comporte les mentions prévues à l'article L6353-3 du Code du travail (nature, durée, contenu et modalités de déroulement de la formation, effectifs, moyens pédagogiques et techniques, modalités d'évaluation, prix et modalités de paiement, conditions de résiliation).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

Conformément à l'article L6353-4 du Code du travail, ce stagiaire dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter, en informant PSFORMATION par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration de ce délai.

À l'expiration de ce délai, le contrat prend effet ; le stagiaire est alors redevable d'un acompte ne pouvant excéder 30 % du prix convenu, le solde étant exigible selon l'échéancier prévu au contrat, conformément à l'article L6353-5 du Code du travail.

En cas de résiliation du contrat par le stagiaire après l'expiration du délai de rétractation, ou en cas d'inexécution totale de la formation imputable à PSFORMATION, les sommes déjà perçues sont remboursées au stagiaire, déduction faite, le cas échéant, des prestations déjà dispensées et d'une indemnité ne pouvant excéder 30 % du prix total TTC de la formation restant à effectuer, conformément à l'article L6353-6 du Code du travail.

• PRIX

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation de PSFORMATION disponible via le [CATALOGUE PSFORMATION](#), sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. Ils sont valables pendant un mois (30 jours) dater de la proposition faite au CLIENT.

Ils sont communiqués hors taxes.

• FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle.

Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à PSFORMATION avant le début de la formation.

En Cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, PSFORMATION facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte.
Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées soit :

- Par chèque bancaire à l'ordre de PSFORMATION
Adressé à : PSFORMATION- 12 Boulevard Edouard Pidery – lot Saint Christophe – 97231 LE ROBERT
- Par virement à notre compte bancaire : BRED BANQUE POPULAIRE

Titulaire du compte : PSFORMATION
Domiciliation : BRED LE ROBERT CENTRE (97231)
IBAN : FR76 1010 7002 5700 3390 4234 025
BIC : BREDFRPPXXX

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

- **CONVOCATION**

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage.

En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre stagiaire.

PSFORMATION ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

- **ANNULATION PAR LE CLIENT**

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Toute annulation intervenante, sauf cas de force majeure* dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité) moins de 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu à une facturation de 80% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.

Toute annulation intervenant moins de 7 jours ouvrés (1 semaine) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant de l'entreprise en informant préalablement PSFORMATION.

- **ANNULATION PAR PSFORMATION**

Pour toutes les formations, PSFORMATION se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

PSFORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant (inférieur à 4 inscrits) pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

* FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de PSFORMATION ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

• RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance lors de l'envoi du mail de confirmation de l'inscription. PSFORMATION ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

• CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont PSFORMATION ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

• PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, PSFORMATION attache une grande importance à la protection de données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

- **DROITS D'AUTEUR**

PSFORMATION fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer.

Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité.

Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

- **DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Fort de France, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme de formation PSFORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre PSFORMATION et le CLIENT.

Date de mise à jour : JUILLET 2026

Validées par Lindya JOMINY, Responsable Service Formation